

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-195

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Construction de la station d'épuration de Corveissiat, d'un bassin de stockage-restitution et réseaux associés – Lot n°1 : travaux de construction de la station d'épuration, du poste de refoulement et du bassin de stockage-restitution – Délégation de paiement

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs,

CONSIDERANT le marché conclu le 18 décembre 2023 avec le groupement d'entreprises VINCENT TP (mandataire, 01110 Champdor-Corcelles) / SAVEA / MEYGRET pour la construction de la station d'épuration de Corveissiat, d'un bassin de stockage-restitution et réseaux associés – Lot n°1 : travaux de construction de la station d'épuration, du poste de refoulement et du bassin de stockage-restitution ;

CONSIDERANT que le cotraitant SAVEA souhaite déléguer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse le paiement à son fournisseur, la société XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS, de la fourniture d'un poste de relevage en résine de polyester et équipements hydrauliques d'un montant de 32 388,26 € TTC ;

CONSIDERANT que cette demande nécessite la conclusion d'une délégation de paiement entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (maître d'ouvrage, débiteur délégué), la société SAVEA (débiteur délégant) et la société XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS (créancier délégataire) ;

CONSIDERANT que cette délégation de paiement implique que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse déduira des situations à payer à la société SAVEA, les sommes qu'elle aura réglées à la société XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS ;

CONSIDERANT que cette délégation de paiement est donc sans incidence financière sur le montant du marché ;

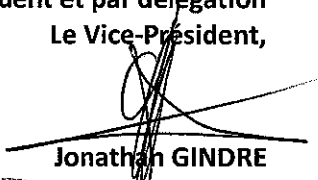
DECIDE

DE CONCLURE, dans le cadre du marché ayant trait à la construction de la station d'épuration de Corveissiat, d'un bassin de stockage-restitution et réseaux associés – Lot n°1 : travaux de construction de la station d'épuration, du poste de refoulement et du bassin de stockage-restitution, une délégation de paiement avec la société SAVEA (débitéur délégant) et la société XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE SAS (créancier délégataire), sans incidence financière.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 septembre 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,


Jonathan GINDRE

Délégué à l'Eau et l'Energie

